



1197 Prangins, le 24 août 1982/ss

**MUNICIPALITÉ
DE
PRANGINS**

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 12/82

Municipal responsable: M. Arthur CAILLER

Concerne: demande d'un crédit de Frs. 36'000.-- pour l'étude du traitement et de la valorisation des boues d'épuration de la région du Boiron et de Nyon.

Monsieur le Président,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Faisant suite à une ordonnance fédérale du 8 avril 1981, entrée en vigueur le 1er mai 1981, la Commune de Prangins se voit dans l'obligation de procéder à l'étude du traitement et de la valorisation des boues d'épuration. Elle a été approchée dans ce cadre-là par la Commune de Nyon, qui a entrepris une telle étude en commun avec 6 autres communes du district.

Après discussions avec Nyon, il est apparu qu'il serait judicieux pour Prangins de se joindre à l'étude effectuée par le chef-lieu du district. Il ressort des devis demandés que trois études séparées sont nécessaires:

1) agronomie, pédologie, Sol-Conseil Nyon	Frs. 10'000.--
2) technologie et transports, Bureau Grellet & Cie à Nyon	Frs. 17'000.--
3) finance, économie, marketing - estimation	Frs. 2'000.--
4) coordination, synthèse, Prof. P. Regamey, Institut de Génie rural, Ecublens	Frs. 1'000.--
5) estimation, compris indexation, des frais de plans, analyses et imprévus	<u>Frs. 6'000.--</u>

Le total des 3 études à la charge de notre Commune serait de Frs. 36'000.--

=====

La Municipalité a demandé au Canton et à la Confédération quels seraient les taux des subventions accordées à notre Commune.

Faisant suite à cette requête, le Département des Travaux publics, Office cantonal de la protection des eaux, nous confirme, par lettre du 8 avril 1982, que le subside

./.

cantonal sera de 45.1 %. Quant à la Confédération, nous avons reçu une réponse par téléphone de M. Chevalley, responsable de l'Office fédéral de la protection des eaux, par laquelle il nous informe que leur subvention sera de 13.1 %. Cette dernière subvention ne sera versée qu'après les travaux de mise en valeur des boues de la STEP.

Le financement de ces études se fera par le compte-courant de l'épuration des eaux de notre Commune.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis No 12/82 concernant une demande de crédit de Frs. 36'000.-- pour l'étude du traitement et de la valorisation des boues d'épuration de la région du Boiron et de Nyon,
- lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

- 1/ d'approuver le préavis municipal No 12/82 relatif à une demande de crédit pour l'étude du traitement et de la valorisation des boues d'épuration de la région du Boiron et de Nyon.
- 2/ d'accorder un crédit de Frs. 36'000.-- pour ces travaux.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 23 août 1982 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


M. Jaccard



Le secrétaire


R. Badel